

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Absent(es) représenté(es) :

Madame Agnès JOREAU donne pouvoir à Madame Christine BURÉ

Monsieur Nicolas COCHEFERT donne pouvoir à Monsieur Tony CHEVAUX

Madame Françoise LAURENT a quitté la fin de séance et donne pouvoir à Bernard DESCHAMPS

Monsieur Eric JODELET a quitté la séance et donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Madame Isabelle MARIANI a quitté la séance et donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO

Madame Leyla DERVISCEMALOGLU a quitté la séance et donne pouvoir à Monsieur Jérôme HUCHARD

Absente excusée : Madame Sophie MANIGAULT-TERRE

Absentes non excusées : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 25 - 23/02/2023

MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT –DU HAMEAU DE CHASSIGNY ET RUE DU GENERAL LECLERC : LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Vu la délibération n° 24 – 11/03/2021, donnant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu l'alinéa 3 du 4° de la délibération n° 24 – 11/03/2021 précisant que la délégation pour la signature des marchés est assise sur le montant des seuils européens impliquant une procédure formalisée pour les marchés de fournitures et services, soit actuellement à 215.000 € H.T.,

Vu l'estimation figurant à l'Avant-Projet Définitif de l'opération MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT et RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : Hameau de Chassigny – Rue du Général Leclerc, d'un montant arrondi à 1.740.680 € H.T. (soit 1 223 591,14 € + 517 087,24 €), pour les travaux, tous lots confondus,

Après présentation aux membres de l'assemblée de ladite étude et avis favorable de la commission travaux et modernisation urbaine du 22 février 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, dans le cadre de l'opération MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT et RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : Hameau de Chassigny – Rue du Général Leclerc, à lancer l'Avis d'Appel Public à Concurrence selon la procédure adaptée pour la réalisation des travaux,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT et RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : Hameau de Chassigny – Rue du Général Leclerc, au budget primitif 2023,

AUTORISE le Maire à signer les marchés, dans la limite d'un montant total de 1.740.680 € H.T., ainsi que tout document entrant dans l'application de la délibération.

Résultat du vote

23 voix « POUR » et 3 abstentions



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Habsaoui